

#### PRÉFET ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR CHEF DU TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

#### ADMINISTRATION SUPERIEURE

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

Affaire suivie par: Jérôme BOUGHERARA Tél.: +681 72 17 48

Mél: jerome.bougherara@travaux-publics.wf

Mata'Utu. le

## ARRÊTÉ N° 2019 – 🗫 5

Portant réglementation temporaire de la circulation sur la RT 3 et la RT5 – Kafika - MATA'UTU Neutralisation de circulation.

#### Le Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre national du Mérite

- VU La loi n°61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux îles Wallis et Futuna, le statut de Territoire d'Outre-mer;
- Le décret du Président de la République en date du 19 décembre 2018 portant VU nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, Administrateur général en qualité de Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna ;
- VU L'arrêté n° 2011-469 du 26 décembre 2011 approuvant et rendant exécutoire la délibération n°42/AT/2011 du 13 décembre 2011, portant approbation du code territorial de la route, notamment ses articles 39 et suivants ;
- La demande, en date du 18/09/2019, du chef des services du cabinet concernant le VU déroulement des activités culturelles et musicales du groupe Kassav qui se dérouleront le 08 octobre 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prescrire les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité des usagers circulant sur la RT3 et la RT5 à Kafika - MATA'UTU;

Sur proposition du chef de service des travaux publics,

### ARRÊTE:

La circulation sera neutralisée dans les deux sens sur la RT 3 depuis le Article 1: carrefour avec la RT5 jusqu'à l'accès au parking du Fenurama, le 08 octobre 2019 de 17H00 jusqu'à 23H59.

La circulation sera filtrée et régulée par les services de la gendarmerie de Article 2: Wallis et Futuna sur la RT 5 depuis le carrefour avec la RT3 jusqu'au carrefour avec la RT12, dans les deux sens de circulation, le 08 octobre 2019 de 17H00 jusqu'à 23H59.

La circulation sera filtrée et régulée par les services de la gendarmerie de Article 3: Wallis et Futuna sur la RT 3 depuis le carrefour avec la RT48 jusqu'au carrefour avec la RT5, dans les deux sens de circulation, le 08 octobre 2019 de 17H00 jusqu'à 23H59.

Pendant la durée nécessaire au déroulement des activités culturelles et Article 4: musicales du groupe Kassav, une signalisation temporaire réglementaire indiquant les restrictions de circulation sera mise en place et entretenue régulièrement par l'association Uvéa Events, organisatrice de l'évènement. La circulation normale sera rétablie dès l'achèvement des activités culturelles et musicales.

La Commandante de la Gendarmerie nationale pour les îles Wallis et Futuna, Article 5: le Président de l'association Uvéa Events et le Chef du service des Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié dans le Journal Officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Mata'Utu, le ..... 2 6 SEP. 2019

**Ampliations:** 

SRE/JOWF

: 1 Cabinet Circonscription d'Uvéa : 1 Gendarmerie : 1 Service des Travaux Publics : 1 Association Uvéa Events : 1 : 2 Le Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna UNFFELEC PREFE

# Plan de circulation - Concert Kanon - 8 oct 2013

